

PROCÈS – VERBAL  
DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE  
(PAR CORRESPONDANCE)  
DU  
31 AOÛT 2008



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DE MARATHON, 1  
1020 BRUXELLES

N° D'ENTREPRISE : 443097681



## LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

# **Projet de Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (par correspondance) du 31 août 2008.**

## **Mandataires convoqués :**

### Procédure :

*Le CA demande aux cercles de remettre aux mandataires, retenus pour l'assemblée générale par correspondance de juin 2008 (liste ci-après), le dossier objet du vote le 31 août 2008. Vote prévu selon la procédure suivante : le mandataire qui n'aura pas envoyé de réponse (courrier ou courriel) au secrétariat administratif pour la date retenue sera considéré comme avalisant la modification statutaire ... ..*

DE MAERE André, DE RUYTER Jean, DE THIER Philippe, DEIJONCKEERE Josette, FONTAINE Jean-Pol, PATERAKIS Akylas, AULOOS Viviane, VERWAEST Jacques, PEETERS Dominique, MANCHE Bernard, GYSEN Claude, PINCHAERT Michel, PRIEELS Philippe, TRIMPONT Alain, MAERTENS Catherine, LARDI Antonio, VERSTRAETEN Michel, BAYENAY Sébastien, GIELENS André, ROLLIN Nadine, SEMMELING Jean-Emile, EELBO Marc, COENEN Robert, MAZAY Karine, PEIGNOIS Christophe, DECOURTY Jean, DETAILLE Benoît, VAN HAMME Michaël, MATHEU Benoît, Wagner Anne-Cécile, VERHEGGEN Marc, GEERTS Didier, VANDENEDE Thierry, FROIDTHIER Josiane, DELVAUX Paul, DE KOSTER Lucien, MONTELIER Jeanine, JACQUES Serge, VANDEPOELE Mathieu, KOLH Guy, VANDERHEYDEN Bernard, BOLSAIE Mathieu, SPONCK Emmanuel, SCHELSTRAETE Willem, DERY Daniel, VAN DER BEL Jean-Marie, WATTIEZ Eddy, SCHEPENS Michèle, DERAU René, RONSSSE Marc, PAULUS Dominique, DETREZ Jean-Luc, FURNEMONT Daniel, PIETTE Brigitte, VANHENNIS Christophe, ANRYS Nicolas, VAN ZEVEREN Barbara, DELTOUR Gérald, DELTOUR Albert, JOLIVET Christian, AUTEM Alain, BOUILLARD Patricia, SCARCERIAUX Guy, MACHUROT Baudouin, PARMENTIER Philippe, PRELIPCEAN Marina, NICOLAY Thierry, PIERRARD Françoise, ENGLEBERT Eric, ETIENNE Stacy, STELSY Eric, RAGATUSO Michaël, VANDERSTAPPEN Daniel, DELHALE Annie, VANDERVELDEN Vincent, KYRITSOGLU Sam, CHARLIER Gladys, HANIQUE Francine, DELCOMINETTE Guy, DEFRAVE René, LEJOLY Daniel, MAGIS Daniel, LOUIS Patrice, SLAVERIO Yves, SCHLECK Marcel, RAMAEKERS Maxime, DELSAUX Stéphane, MIGNON Benoît, COCQUYT Francis, LAMARCHE Léon, HERCK Pascal, GOFFARD Philippe, VERWILGHEN Jean-Pierre, HARDENNE Christian, DELNOY Régis, LAHY Marianne, MELLET Louis, WATRIN Georges, BRUNO Thomas, BRUSSELMAN Alain, BOXHO Claudine, MOHR Walter, LEFEVRE Philippe, BARON Raymonde, ARNOULT Dany, FISSERS Josy, MEYER-KABOLE Nathalie, MEYER Christophe, BRENY Cédric, MEYER Georges, FLORENT Bernard, GEORTAY Geneviève, LAMBERT Gérard, LAMBERT Emile, BODSON Marie-Thérèse, MATHUS Francis, GEORIS Michel, ALBERTY Muriel, BRUSSELAERTS Dominique, SCHMIT Serge, LELOUP Séverine, BOUCART Bertrand, WEYLAND Albert, MALEVE Vincent, LAURENT Pol, HUBLET Véronique, ESTIEVENART Philippe, PIERLOT Jules, MATAGNE Charles, JACQUET Michel, ROSIERE Julien, ETIENNE Jean-Claude, LATOUR Georges, BOEVER Pierre, SOUPLY Yves, VANDENBERGHE Daniel, LEROY Yvon, MEUNIER Patrick.

## **Ordre du jour de l'assemblée :**

### **Modification des Statuts :**

- a- Deux ménagements imposés pour concordance avec le décret de la Communauté Française de Belgique :
  - préciser dans l'art 18, le montant minimum de la cotisation LFBTA.
  - compléter l'art 47 en le scindant en deux parties. La première partie reprenant l'article tel qu'existant. La seconde présentant en ajout « la communication de l'identité des sportifs affiliés faisant l'objet d'une sanction disciplinaire prononcée dans le cadre de l'éthique sportive ».
- b- Obligation imposée par l'arrêté royale du 26-06-2003 « publicité des actes et documents des ASBL » ... .. arrêté complétant la loi sur les ASBL du 27 juin 1921 (art10, 26 novies et 43) :
  - aménager les art 27, 31, 33 et 43 ... .. ces aménagements concernes « la publicité envers les tiers » .... Dépôt au greffe du tribunal pour consultation autorisée par les tiers (non membres).

## **Résolution :**

### **1. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

#### Procédure :

*Le CA demande aux cercles de remettre aux mandataires, retenus pour l'assemblée générale par correspondance de juin 2008 (liste ci-après), le dossier objet du vote le 31 août 2008. Vote prévu selon la procédure suivante : le mandataire qui n'aura pas envoyé de réponse (courrier ou courriel) au secrétariat administratif pour la date retenue sera considéré comme avalisant la modification statutaire ... ..*

*Les 138 mandataires (sur 155 possibles) qui avaient été convoqués pour l'AG par correspondance du 11 juin 2008 étaient concernés par la procédure expliquée ci-devant. ... .. le quorum des deux tiers est de 103.*

*Quorum atteint : 6 mandataires ont marqué leur accord par courriel, l'ensemble des autres mandataires ne s'étant pas manifestés à la date retenue, ils sont considérés comme marquant leur accord*

*Pour être adoptée ou refusée, la modification devait récolter deux tiers de réponse identiques sur les 108 réponses reçues ... .. soit 72.*

*Le résultat des votes est : 138 réponse « oui »*

**L'assemblée générale extraordinaire par correspondance DECIDE à la majorité des deux tiers d'approuver la modification des statuts.**

Ceux-ci seront déposés près du greffe du tribunal de commerce pour parution au « Moniteur belge ».

Michel VERSTRAETEN  
PRESIDENT de la LFBTA

Léon LEJEUNE  
SECRETAIRE GENERAL de la LFBTA